



## Robe de mariée d'exposition....

Par **makari\_old**, le **08/10/2007** à **21:36**

Bonjour,

J'ai acheté une robe de mariée dans un magasin franchisé Pronuptia le 22/09/07. Or ce magasin ne distribue plus la marque Pronuptia depuis le 01/10/07. La vendeuse m'a dit que la robe était commandée et arriverait mi-janvier. Cependant, le service client de pronuptia France n'a aucune trace de commande de ma robe en provenance du magasin d'Avignon. La facture ne porte pas mention d'une robe [s]NEUVE [/s]et 500€ d'arrhes ont été versés lors de la commande.

Question : ai-je un recours si je ne veux pas me retrouver avec la robe d'essayage ?

Puis-je être remboursée de mes arrhes ?

Merci beaucoup de votre aide....